

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Octobre 2017

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le mardi 17 octobre 2017 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 1^{er} Août 2017 ;
- Eglise : subvention de la DRAC 2^{ème} tranche, retenue sur prestation de l'Architecte
- Indemnité au comptable ;
- Plan de désherbage : acquisition de matériel / subvention ;
- Association pour la Sauvegarde de l'Eglise de SAINT-CLAUD : subvention
- Rétrocession d'espaces communs et de voirie dans le lotissement du Breuil à la commune ;
- Remplacement suite à départ en retraite poste ATSEM ;
- Augmentation temps de travail du poste d'accueil au secrétariat ;
- Salle des fêtes : choix des entreprises, et nouvelle consultation pour lots non pourvus. Souscription d'un prêt ;
- Présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) ;
- Aménagement du carrefour de Négret ;
- Affiliation au SDITEC/ATD16 ;
- Modification des statuts de la fourrière ;
- Travaux d'éclairage public « Champ Gois » ;
- Marché de producteur à ST CLAUD ;
- Questions diverses;

Présents : Mmes PINET Laurence, DERRAS Michèle, O'SULLIVAN Sylvie, BRISARD Sylviane, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, RYCKEBUS Thierry, FRETILLERE Thierry,

Absents excusés : Mmes TIJOU Mathilde,
MM. DUCHAMBON Sébastien, GILLARDEAU Michael, DUCOURET Philippe,
GODINEAU Thomas

Pouvoirs : M. GODINEAU à M. BAUDET Joël

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} Août 2017

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 1^{er} Août 2017, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal par mail, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Adopté à l'unanimité

II. Eglise : subvention de la DRAC 2ème tranche, retenue sur prestation de l'Architecte

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du 5 octobre 2017 de la direction régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques – site de Poitiers.

Ce courrier propose une opération concernant la restauration générale : restauration des façades, tranche 3/3 de l'église Saint-Claud de Saint-Claud (Charente) sur le budget 2017 du ministère de la culture.

Cette opération est évaluée à 210 000 € H.T. (montant subventionnable de l'opération) en tenant compte de l'augmentation du montant des travaux de maçonnerie (112 563.05 à 145 385.35 €), pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 20%, soit 42 000 € (au lieu de 36 000 €)

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Etat (Ministère de la culture) :	42 000 €	
Conseil Départemental :	42 000 €	
Autofinancement :	<u>126 000 €</u>	
Montant de l'opération (subventionnable) :	210 000 € H.T	(au lieu de 180 000 € HT)

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

Début de l'opération : fin 2017
Durée de l'opération : 6 mois

Il rappelle que lors de la séance du 24 novembre 2016 il avait été décidé d'appliquer un forfait de pénalités de retard à l'encontre de l'architecte DODEMAN, d'un montant de 3 000 €. Il propose de lever cette sanction, et de rembourser cette somme à la SARL DODEMAN.

Adopté à l'unanimité

III . Concours du receveur municipal.

Monsieur le Maire expose que suite au changement de comptable au 1er janvier 2017 il convient de délibérer pour bénéficier de son concours. Cette délibération l'autorise à assurer des prestations de conseil et permet à la commune de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires.

- Taux : 100 %/ an
- Montant par budget : 30.49 €

Adopté à l'unanimité

IV. Plan de désherbage communal- Acquisition de matériel –

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 juin le conseil a validé le rapport présenté par la FREDON Poitou-Charentes sur le plan d'entretien communal des espaces publics. Il présente le plan d'amélioration qui a été établi en collaboration avec les agents communaux.

Compte tenu des techniques choisies, il propose de faire l'acquisition de matériel suivant pour répondre aux exigences réglementaires :

- Petits matériels : Débroussailleuse à batterie, motobineuse électrique, taille haies, souffleur à batterie	1 824.78 € HT
- Débroussailleuse thermique avec réciprocatteur	719.25 € HT
- Désherbeuse à vapeur.....	<u>24 360.00 € HT</u>
TOTAL	26 904.03 € HT

Il ajoute que l'investissement de matériel à la suite de l'étude diagnostic réalisée peut être subventionné à 70% par l'agence de l'eau.

Adopté à l'unanimité

V. Association pour la sauvegarde de l'Eglise de SAINT-CLAUD : subvention

Monsieur le Maire expose qu'une association vient de voir le jour à SAINT-CLAUD pour la sauvegarde de l'Eglise de SAINT-CLAUD. L'objectif premier de cette dernière est de promouvoir un collectif autour de la restauration de l'Eglise afin de récolter des fonds.

Il ajoute que cette nouvelle structure a besoin d'argent pour pouvoir débiter son activité et propose de leur verser une subvention.

Montant proposé : 500 € ;

Il convient d'effectuer les virements suivants :

Compte 6574-28 Centre de loisirs de Chasseneuil : - 500 €

Compte 6574-20 Sauvegarde de l'Eglise de SAINT-CLAUD : +500 €

Adopté à l'unanimité

VI. Rétrocession d'espaces communs et de voirie dans le lotissement du Breuil à la commune



Monsieur BAUDET rappelle que LOGELIA a proposé à la commune de lui rétrocéder les espaces communs et la voirie du lotissement du Breuil. Il précise que ce transfert permettrait la mise en place de règles dans ces espaces et faciliterait leur application.

Il ajoute que la commune intervient sur les autres lotissements et que seul celui-ci est actuellement privé.

Contre : 1

Abstention : 1

pour le transfert à la commune : 9

VII. Départ en retraite de l'agent au poste d'ATSEM.

M. le Maire expose que l'agent ayant le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe en poste dans la classe de maternelle part à la retraite le 1^{er} décembre 2017.

Il informe que son remplacement sera assuré par l'agent en poste dans la classe des Grandes Sections / CP. Cette dernière passera donc de 30.25 heures à 35 heures avec le grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2017.

L'organisation du temps de travail des agents aux services scolaires sera réétudiée pour lancer une offre à candidature pour le poste laissé vacant dans la classe des grandes sections / CP. Celui-ci sera à pourvoir le 8 janvier 2017 et les possibilités de recrutement sont les suivantes :

- Un titulaire sur le Grade d'ATSEM : nécessité d'avoir le concours d'ATSEM
- Un Contractuel avec un CAP petite enfance (nécessaire pour passer le concours en externe, dérogation si 3 enfants / 2 ans de service en interne) dans l'attente du concours d'ATSEM

1an renouvelable 1 an ou 3 ans renouvelables 3 ans car (commune < 2000 ha) risque de suppression de classe.

Le conseil décide de privilégier les personnes titulaires du concours d'ATSEM.

Dans cette attente il sera occupé par une contractuelle à raison de 30.25 heures.

Adopté à l'unanimité

VIII. Augmentation du temps de travail poste d'adjoint administratif.

M. le Maire expose que l'agent actuellement au poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 30 heures a sollicité une augmentation de travail soit à 33 heures. Il ajoute que cette demande s'explique par le travail toujours croissant au secrétariat de la mairie.

Adopté à l'unanimité

VII. Marché de travaux Salle des fêtes de SAINT-CLAUD.

Monsieur le Maire présente l'analyse réalisée par l'architecte et les conclusions de la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux relatif à la restructuration de la salle des fêtes.

LOT N°1 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE – VRD

Estimatif : 46 000 € HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
TRARIEUX	40 541,31 €	48 649,57 €	8,00	6,00	4,50	18,50	1
LEONARD RENOVATION	40 623,24 €	48 747,89 €	7,98	4,50	1,50	13,98	2

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise TRARIEUX pour un montant global de 40 541,31 € HT.

Adopté à l'unanimité

LOT N° 2 : BARDAGE BOIS - ITE

Estimatif : 50 000€ HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
RPGP	58 790,14 €	70 548,17 €	4,19	1,50	1,50	7,19	3
ACTION BOIS	39 826,64 €	47 791,97 €	8,00	4,50	4,50	17,00	1
Philippe GAGNADOUR	57 765,03 €	69 318,04 €	4,40	3,00	4,50	11,90	2

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise ACTION BOIS pour un montant global de 39 826,64 €HT.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire étant salarié de l'entreprise de M. GAGNADOUR Philippe, et donc personnellement concerné, sort de la salle pour ne pas participer aux débats des lots 2, 3 et 5.

LOT N°3 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Estimatif : 39 300€ HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
Philippe GAGNADOUR	52 274,35 €	62 729,22 €	8,00	3,00	4,50	15,50	1

Il est proposé de relancer la consultation du lot ou de rentrer en négociation avec l'entreprise ayant remis une offre recevable.

Le conseil décide à l'unanimité de classer ce lot sans suite et de relancer un appel à candidatures car seule une offre a été remise ne permettant pas une concurrence suffisante.

LOT n° 4 : SERRURERIE - METALLERIE

Aucune candidature reçue. Un nouvel appel sera lancé.

LOT N° 5 : MENUISERIES BOIS

Estimatif : 20 400 € HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
ACTION BOIS	29 907,05 €	35 888,46 €	6,55	4,50	4,50	15,55	1
Philippe GAGNADOUR	25 327,70 €	30 393,24 €	8,00	3,00	4,50	15,50	2

Il est proposé de relancer la consultation du lot ou de rentrer en négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre recevable.

Le conseil décide à l'unanimité de relancer un appel à candidatures compte tenu des tarifs nettement supérieurs à l'estimatif.

LOT N° 6a : PLATRERIE – FAUX PLAFONDS

Estimatif : 65 400 € HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
ACTION BOIS	68 982,08 €	82 778,50 €	5,28	4,50	3,00	12,78	2
SARL RENAUPLATRE	51 480,27 €	61 776,32 €	8,00	4,50	4,50	17,00	1

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise RENAUPLATRE pour un montant global de 51 480,27 € HT. soit 61 776,32 € T.T.C.

LOT N° 6 : PEINTURE –SOLS SOUPLES

Estimatif : 13 800€ HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
DIVERNET	18 509,36 €	22 211,23 €	8,00	4,50	1,50	14,00	1

Il est proposé de relancer la consultation du lot ou de rentrer en négociation avec l'entreprise ayant remis une offre recevable.

Le conseil décide à l'unanimité de classer ce lot sans suite et de relancer un appel à candidatures car seule une offre a été remise ne permettant pas une concurrence suffisante.

LOT N° 7 : CARRELAGE

Estimatif : 1 0 700€ HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
DIVERNET	14 719,36 €	17 663,23 €	8,00	4,50	1,50	14,00	1
DELAGÉ BATIMENT	15 986,12 €	19 183,34 €	7,31	4,50	1,50	13,31	2

Il est proposé de relancer la consultation du lot ou de rentrer en négociation avec l'ensemble des entreprises ayant remis une offre recevable

Le conseil décide à l'unanimité de relancer un appel à candidatures compte tenu des tarifs nettement supérieurs à l'estimatif.

LOT n° 8 : Plateforme Elévatrice

Aucune candidature reçue. Un nouvel appel sera lancé.

LOT N° 9 : PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION

Estimatif : 26 400 € HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
SYLVESTRE	27 810,00 €	33 372,00 €	7,68	6,00	4,50	18,18	3
BERNARD CLIMATIQUE	26 733,07 €	32 079,68 €	8,00	6,00	4,50	18,50	1
BRUNET	26 916,00 €	32 299,20 €	7,95	6,00	4,50	18,45	2

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise BERNARD CLIMATIQUE pour un montant global de 26 733,07 € HT. soit 32 079,68 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

LOT N°10 : ELECTRICITE

Estimatif : 37 000 € HT ENTREPRISES	MONTANT H.T. BASE	MONTANT T.T.C. BASE	RECAPITULATIF DES NOTES			NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
			PRIX	TECHNIQUE	DELAIS		
SANTERNE	43 948,71 €	52 738,45 €	5,93	6,00	4,50	16,43	4
SYLVESTRE	40 512,00 €	48 614,40 €	6,72	6,00	4,50	17,22	3
BRUNET	38 777,00 €	46 532,40 €	7,12	6,00	4,50	17,62	2
EIFFAGE ENERGIE	34 918,78 €	41 902,54 €	8,00	6,00	4,50	18,50	1

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant global de 34 918,78 € HT. soit 41 902,54 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de lancer la deuxième phase à la suite de la première afin de ne pas refermer la salle dans un an.

Il propose de contracter deux emprunts dont un relais dans l'attente de l'encaissement du FCTVA pour permettre le financement de celle-ci, sur le budget 2018. Montants estimés des prêts : 74 000 € pour le prêt relais et 300 000 € pour l'autre. Les subventions seront sollicitées.

Adopté à l'unanimité.

VIII. Présentation du PADD.

Monsieur le Maire fait état du document débat pour le projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Haute Charente qui leur a été transmis par mail.

3 grands axes :

- Les ressources à connaître, à préserver et à protéger pour les espaces naturels, agricoles et forestiers

- Les valeurs de la sobriété et de la qualité pour aménager et pour promouvoir le territoire

- Les principes d'équilibres et de complémentarité pour maîtriser le développement des espaces urbains et ruraux et pour renforcer les centralités existantes.

Il incite les membres du conseil à en prendre connaissance.

IX. Mise en place d'une consultation de la population – Projet Eolien aux Navarros

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite mettre en place une consultation de la population pour le projet éolien aux Navarros à proximité du lieu-dit Négret.

Il rappelle que plusieurs actions ont été mises en place sur la commune (journée exposition, journal communal) pour informer les habitants.

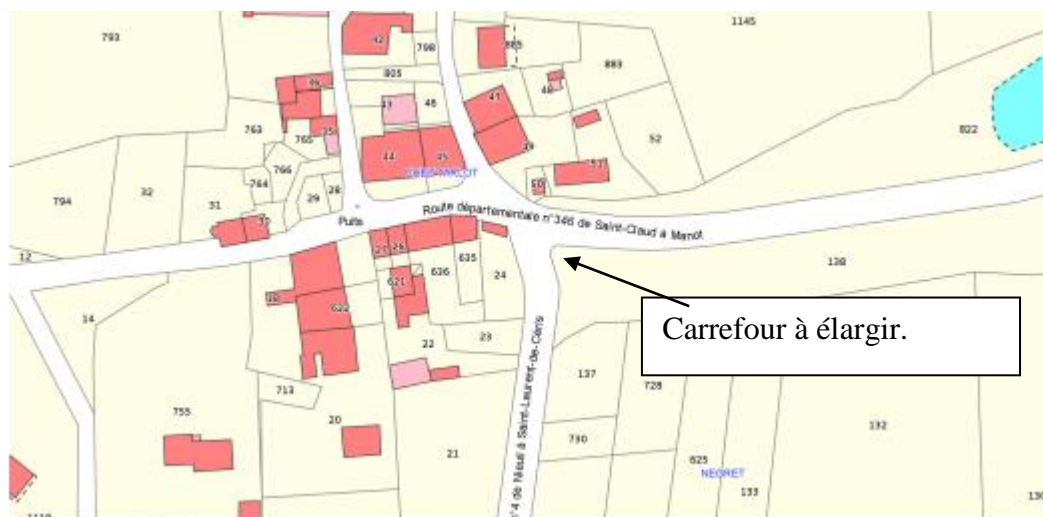
Il est décidé de mettre en place une consultation de la population par un vote le 19 novembre de 8h à 18h à la salle annexe de la mairie ;

Les résultats seront analysés par le conseil municipal et seront annexés lors de l'enquête publique en tenant compte du taux de participation ;

Le vote par correspondance sera possible ;

Adopté à l'unanimité

X. Aménagement du carrefour de Négret



Monsieur le Maire expose que des habitants de Négret l'ont sollicité concernant l'aménagement du carrefour indiqué ci-dessus afin de le sécuriser. Il propose de réaligner le bord de la voirie et d'empiéter dans la parcelle communale. Les services de l'ADA seront sollicités.

Adopté à l'unanimité.

Le problème de sortie des engins de M. SINEUX de sa propriété est à nouveau évoqué. Ce dernier doit créer un chemin sur la parcelle communale afin de faciliter ses manœuvres. Une convention d'autorisation de passage sera établie.

IX. Affiliation au SDITEC et ADT16

L'ATD16 et le SDITEC envisagent un rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes membres.

L'ADT 16 a été retenu comme structure porteuse de cette nouvelle entité, et ses statuts doivent être modifiés pour intégrer un volet numérique et informatique correspondant aux missions rendues actuellement par le SDITEC. L'adhésion à ce nouveau bouquet de services est totalement indépendante de l'adhésion aux missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance juridique de l'ATD16.

L'ADT16 demande aux collectivités membres leur position sur une éventuelle adhésion à ce nouveau volet.

Coût de l'adhésion au SDITEC : 1670.48 €/an

Actuellement STELLA : 250 € et certificat pour 3 ans : 100 €

Il est proposé d'adhérer au cours de l'année 2018.

X. Modification des statuts de la fourrière

Monsieur BAUDET expose que le syndicat de la fourrière s'élargit aux communes de Montmoreau et Bellevigne.

A l'occasion des différents regroupements de territoires initiés par la loi NOTRe, le syndicat a décidé de demander à toutes les collectivités membres de se prononcer sur un modèle de convention mentionnant les obligations de chacun.

Adopté à l'unanimité.

XI. Travaux d'éclairage public lot. Champ Gois

Monsieur BAUDET expose qu'il convient d'effectuer le remplacement d'une lanterne vétuste : Montant des travaux : 1090.12 €

Contribution pour la commune : 590 .48 €

Le paiement s'effectue par le versement d'un fond de concours au SDEG16 qui nécessite une convention.

Adopté à l'unanimité

XII. Marché de producteurs à ST CLAUD

Monsieur Le Maire expose que l'association de chasse l'a sollicité pour que la commune s'inscrive afin d'accueillir un marché de producteurs.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses.

•Virements de Crédits

Monsieur BAUDET expose qu'il convient de transférer des frais d'études de la trame verte et bleue au compte 2128 pour solliciter le FCTVA. Il propose d'effectuer le virement suivant :

Recettes Compte 2031-041 : +10 688 €

Dépenses Compte 2128-041 : +10 688 €

Adopté à l'unanimité

•Signature de l'acte de cession M. MAZOIN:

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait l'acquisition d'une parcelle cadastrée section B n°803 d'une superficie de 45 ca, propriété de Monsieur et Madame MAZOIN Maurice domiciliés à Saint-Claud (Charente) Lieu-dit « La Combe » pour un montant de 56.25 €.

D'autre part, la commune leur vend une parcelle au Lieu-dit « La Combe », cadastrée section B n°804 d'une superficie de 92 ca pour un montant de 115 €.

Pour ce faire il convient de prendre une délibération pour autoriser Monsieur DUBUISSON Pascal, 1^{er} adjoint au maire, à signer l'acte d'achat et tous documents afférents cette cession.

Adopté à l'unanimité

• **Divers**

a) Nom de l'école.

Mme PINET rappelle que suite au vote réalisé au sein de l'école les noms choisis par les enfants sont : pour l'école maternelle : La Classe des Tchoupi et pour l'école élémentaire « l'Ecole Jean Moulin ». La délibération n'ayant pas été prise le conseil doit à nouveau valider ces choix.

Adopté à l'unanimité

b) Monsieur COURTOIS habitant de Négret demande à ce que la vitesse dans son village soit limitée à 50 km/h.

Monsieur le Maire expose qu'il est difficile de faire respecter les limitations de vitesses seules des bandes rugueuses peuvent être dissuasives.

Monsieur DUBUISSON ajoute qu'il faut faire attention à la gêne occasionnée par le bruit des véhicules franchissant les bandes rugueuses.

La route étant une départementale l'ADA reste décisionnaire.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h30.